Toulouse : un procès qui révèle l'étendue de la marginalité des Roms en Bulgarie

Description

Le procès des chefs présumés du réseau de traite des mendiants bulgares actif à Toulouse de 2015 à 2018 (cinq familles) s'est tenu à Toulouse du 1er au 9 février 2021. Les audiences publiques ont permis à certains de découvrir la pauvreté et la marginalité dans laquelle vit encore majoritairement la minorité rom en Bulgarie : une réalité qui explique en partie les comportements déviants dont ont été accusé certains des prévenus, mais aussi leur cruauté et leur manque d'humanité, pointés du doigt par le Parquet.

En effet, depuis la chute du régime socialiste, ces familles roms originaires du village de Barkatch ont survécu malgré les difficultés économiques auxquelles elles étaient confrontées. Ce passé les a considérablement endurcies, à tel point que leurs membres sont devenus, selon les experts, à la fois manipulateurs et dénués d'empathie. Cette trajectoire pourrait expliquer que ces familles n'aient pas hésité à recourir à des moyens criminels pour s'enrichir et réduire 33 hommes en esclavage, parqués dans des abris de fortune construits au pied de logements plus confortables occupés par les familles. Précisons que les intéressés s'en sont pris à des individus isolés, qui n'appartenaient pas à leur groupe socioculturel chrétien ; il s'agit principalement de Roms turcophones, que les prévenus roms bulgares chrétiens considèrent comme inférieurs à eux, originaires de Dolni Dabnik et d'Iskar (ouest de Pleven).

Mais le contexte socio-économique n'est pas la seule explication. Le faible niveau d'instruction des prévenus et leur repli communautaire sur la *vica* (famille élargie) pourraient également avoir favorisé leurs parcours. Ces Roms originaires du district de Pleven ont quitté les bancs de l'école entre 11 et 17 ans, avant ou après s'être mariés (l'un d'entre eux à l'âge de 9 ans) à un membre de la même communauté.

Si le procès a révélé une réalité bien sordide, le ministère public a rappelé que rien ne justifiait le comportement des prévenus, d'autant que certains d'entre eux n'en étaient pas à leur galop d'essai : l'un avait déjà été condamné pour traite d'êtres humains (2010), un autre jugé pour meurtre (2001), d'autres encore pour des délits de droit commun.

Au terme d'un long procès, le tribunal a rendu son verdict le 9 février : les prévenus présents ont été condamnés à des peines allant de 1 à 8 ans d'emprisonnement (l'une d'entre eux, malade, sera jugée le 5 mars 2021) avec, pour 16 des intéressés, une peine complémentaire d'interdiction définitive du territoire français. La communauté rom de Pleven reste ancrée à Toulouse, où elle maintient ses activités prostitutionnelles (à proximité de la gare) et de mendicité.

Sources : *CIReB, couverture du procès par correspondant, enquête de terrain et entretiens avec des membres de la communauté bulgare.*

date créée
16/02/2021
Champs de Méta
Auteur-article : Stéphan Altasserre